



## AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PR2024-11-4

### ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2025

Monsieur Pierre St-Louis, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2025.

Le projet de règlement PR2024-11-4 intitulé « *Règlement concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2025* » est déposé par Monsieur Pierre St-Louis, séance tenante.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,  
Ce 5 novembre 2024.

Le directeur général et greffier,

Patrick Delisle, gma